

Lettre ouverte de Prenons la Ville à Swiss Life, étrangement restée sans réponse

Messieurs les proprios,

Vous ne l'avez peut-être pas remarqué depuis votre siège zurichois, mais nous avons occupé les locaux du 40 rue de la Coulouvrenière du samedi 17 au dimanche 18 mars. Mais oui, rappelez-vous ! Un immeuble tout en marbre rose et vert, celui qui n'a jamais été que vide depuis sa construction en 1993... Si, si, vraiment ! Cherchez bien parmi les dossiers relatifs aux objets immobiliers sur lesquels vous spéculiez, vous y trouverez celui-ci.

Ce bâtiment n'est visiblement pour vous qu'un tas de cailloux destiné à prendre de la valeur afin de mieux le revendre. Or, figurez vous qu'ici et partout ailleurs les gens peinent à se loger.

À la fin des années 80, cet immeuble et beaucoup d'autres du même acabit ont été construits en lieu et place de logements abordables. Depuis, la crise immobilière fait rage à Genève et nous devons toujours sacrifier plus de temps au travail pour payer des loyers insensés aux régies [1].

Alors oui, le fait que vous et vos copains vous engraissez en vous refourguant ces immeubles les uns aux autres sans que rien ne s'y passe nous rend un peu fâché-e-x-s.

Bien sûr, vous n'êtes pas les seuls à avoir ce genre de pratiques révoltantes et nous ne manquerons pas d'embêter aussi vos semblables. Ces 200'000 m2 de bureaux vides finiront bien par servir.

Mais pour l'instant nous souhaitons vous faire part de nos projets pour cet endroit. Projets qui, contrairement aux vôtres, sont faits de vies et de rires qui résonnent entre des murs pleins d'affiches et de peinture.

Cet immeuble est de l'avis de tout-e-x-s particulièrement laid. Ce post-modernisme foireux nous rappelle la frénésie spéculatrice des eighties. Le marbre et les colonnes évoquent une opulence qui nous débecte. Nous ne ferons pas les fines bouches. Nous nous occuperons des mauvais architectes quand nous en aurons fini avec les promoteurs et les urbanistes. Avec un peu d'envie et en réglant ce problème de fenêtres sans gonds ni poignées, c'est sûr qu'il y a moyen d'y respirer.

Il va bien falloir s'en occuper de ce furoncle.

Nous y établirons donc des espaces ouverts et accessibles à tous-te-x-s, qui fonctionnent hors des lois du marché, sur des bases de solidarité, d'entraide, d'échange et d'autogestion.

Nous y construirons des salles de répét' et un studio d'enregistrement, des ateliers et une salle de cinéma pour que la musique, l'art et la culture ne soient pas des marchandises. Des lieux d'autoformation, notamment autour des pratiques juridiques et de la santé, pour s'autonomiser et se libérer de l'oppression des spécialistes. Nous imaginons aussi une salle de conférence et de discussion pour apprendre les unes des autres et inviter des gens intéressant-e-x-s. Une immense cuisine pour faire et y manger à beaucoup et pour s'échanger des recettes. Une cantine populaire pour ne plus jamais manger seul-e-x-s et pour que l'argent ne soit pas une condition pour avoir le ventre plein. Un lieu de fête pour s'amuser loin des dynamiques capitalistes, racistes et sexistes qui font loi ailleurs. Une salle de sport pour les motivé-e-x-s, et pourquoi pas un skate parc intérieur. Un sleep-in pour accueillir nos ami-e-x-s de partout et des gens qui en ont besoin. Des salles de réunions pour s'organiser à plein. Une crèche pour permettre aux gens qui n'ont pas les moyens de déboursier 22'000.- par année d'avoir d'autres activités que s'occuper de leur enfant et pour que nos enfants soient élevés dans un cadre bienveillant et exempt des modèles sexistes habituellement présents dans le milieu de l'éducation.

Nous y installerons aussi notre bibliothèque autogérée, pour nourrir nos imaginaires révolutionnaires et pour finalement détruire toutes les oppressions et le système que vous et vos amis capitalistes tentez de nous imposer.

Nous comprenons bien que vous ne comprenez pas, vous avez déjà fait preuve de votre insensibilité à tout ce qui ne remplit pas directement votre portefeuille. Quand vous ne spéculiez pas sur de l'immobilier en vous foutant de l'impact social de vos magouilles, vous vous employez à miser sur la longueur de la vie des gens. Vous pouvez espérer que les nôtres soient courtes, car l'on n'a pas fini de vous emmerder.

Par ailleurs, l'état des lieux s'est bien passé et il ne vous manque qu'à nous remettre les clés du 40 rue de la Coulou.

À cette fin, nous vous donnons rendez-vous dans la rue lors du défilé du premier mai.

Ne vous inquiétez pas, vous nous reconnaîtrez.

Bisous.

Prenons la ville.

Comité unitaire pour le droit à la ville



Dossier de presse du 28.04.18

SOMMAIRE

Courrier de l'Association des Habitant.e.s de la
Jonction à Swiss life, le 27 avril 2018



Swiss Life SA
Quai Général Guisan 40
Case postale
8022 Zurich

Genève, le 27 avril 2018

Concerne : immeuble situé au 40 rue de la Coulouvrenière à Genève

Madame, Monsieur,

L'Association d'habitants de la Jonction (AHJ), lors de son comité du 23 avril 2018, s'est interrogé sur le statut de l'immeuble que vous possédez au 40 rue de la Coulouvrenière, qui, en l'état de nos informations, est resté pratiquement vide depuis plus de 25 ans.

Cette situation nous interpelle d'autant plus que notre quartier, déjà un des plus denses de Genève, manque cruellement d'espaces pour réaliser du logement ou des lieux permettant d'accueillir des activités collectives, sociales ou associatives.

Nous aimerions donc connaître les raisons pour lesquelles vous maintenez cet immeuble vide, la nature des projets, s'ils existent, à l'égard de cet immeuble, et dans quel délai vous envisagez de les réaliser.

En vous remerciant pour votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour l'AHJ :
Jean-Pierre Fioux

Copie à : M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE
M. Rémy Pagani, maire de Genève

Prise de position et revendications du comité unitaire pour le 28.04.18	3
Chronologie - une longue histoire du vide	6
«Swiss life, assurance tout-vidé».....	8
Revendications déposées au Conseil d'Etat le 31.01.15	9
et liste des signataires	10
Article du Journal de Genève du 03.12.96	13
« Swiss life fait ses courses à la Coulouvrenière » TdG, 12.01.15	15
Communiqué du CGAS concernant l'hôtel Carlton, 27.05.04	17
Tract d'Intersquat, 1999	19
Extrait du fanzine Roberta, octobre 2007	20
Courrier de Rémy Pagani à Swiss life	21
Courrier de l'Association des Habitant.e.s de la Jonction à Swiss life	22
Lettre ouverte de Prenons la Ville à Swiss life	23

Courrier de Rémy Pagani à Swiss life, le 10 avril
2018. Jusque là resté sans réponse

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE



VILLE DE
GENÈVE

Swiss Life SA
Quai General-Guisan 40
Case postale
8022 Zurich

Genève, le 10 avril 2018

Immeuble sis rue de la Coulouvrenière 4

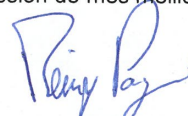
Madame, Monsieur,

J'ai été interpellé à différentes reprises en ce qui concerne le statut de l'immeuble que vous possédez au 4, rue de la Coulouvrenière qui, selon les informations qui m'ont été délivrées, est vide depuis plus de 24 ans.

J'interviens à ce sujet en tant que Maire de la commune de site et responsable des constructions et de l'aménagement pour vous demander de bien vouloir me donner toutes les explications nécessaires qui justifient le fait que cet immeuble en plein centre-ville soit libre de toute occupation et quelles sont vos intentions à l'égard de ce bâtiment.

Je vous remercie par avance des précisions que vous me donnerez.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Rémy Pagani

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ



« le droit à la ville passe avant le droit au profit »

Le 31 janvier 2018, le comité unitaire pour le droit à la ville remettait une liste au Conseil d'État de revendications signées par plus de 50 organisations. Ces revendications faisaient suite à deux manifestations ayant réuni plusieurs milliers de personnes les 1er juillet et 7 octobre 2017.

À l'appui de celles-ci, le comité unitaire indiquait :

«Nous voulons que Genève se construise pour et avec sa population en opposition avec la politique actuelle qui sert prioritairement les intérêts des banques, assurances, régies, spéculateurs et autres grandes enseignes.»

Le Comité unitaire pour le droit à la ville constate que selon l'Office cantonal de la statistique, plus de 225'000 m2 de surfaces commerciales sont vides dans le Canton. Cette situation n'est plus acceptable alors qu'au 1er janvier 2018, près de 8000 personnes sont inscrites comme demandeuses de logements rien qu'auprès de l'Office du logement (OCLPF). Par ailleurs, le comité unitaire constate un manque criant d'espace d'activités sociales accessibles aux classes populaires.

Aucune réaction n'a eu lieu de la part des pouvoirs publics. Face à un mouvement inédit par sa diversité et son ampleur au sein de la population, le Conseil d'État n'a apporté qu'un silence méprisant.

Le 17 mars 2018 a eu lieu une troisième manifestation pour le droit à la ville réunissant à nouveau près de 2000 personnes. A l'issue de celle-ci, une partie de la manifestation a investi le 40 rue de la Coulouvrenière, bâtiment vide par la faute de l'État depuis près de 30 ans, en affichant une bande-roule indiquant «pas de réaction, occupation». A nouveau, la seule réaction du gouvernement a été une intervention policière le lendemain matin à 6h pour vider les occupants.e.s.

Le comité unitaire prend acte de cette occupation et apporte son soutien à une action sur un bâtiment exemplaire d'une ville tournée vers le profit et la finance, au détriment de la population.

Le bâtiment vide sis au 40 rue Coulouvrenière est emblématique de la faillite de l'État. Il a été construit à la fin des 1980 grâce à un prêt de 18 Mio de CHF de ce qui deviendra la Banque cantonale (BCGE). Le bâtiment industriel en place est détruit et au lieu d'être

remplacé par du logement, c'est un projet de banque qui est privilégié par les investisseurs. Dans les années 80, les pouvoirs publics ont ainsi béni une politique foncière ultra-spéculative en posant les bases de la crise du logement qui sévit toujours. Or, aucune banque n'a été intéressée par le 40 rue Coulouvrenière si bien que le bâtiment est resté vide pendant 6 ans, jusqu'à ce qu'il soit occupé une première fois en 1996.

Suite à la première occupation, la police évacue en 24h par la force le collectif qui proposait d'en faire un espace dédié à la musique électronique. Le procureur général de l'époque, M. Bernard Bertossa (soc.) justifie alors cette évacuation en prétendant que les propriétaires de locaux commerciaux ne les laisseraient pas vides volontairement...

Or, vide, le 40 rue de la Coulouvrenière le restera et le prêt accordé par la banque publique ne sera jamais remboursé. Au moment de la faillite de la BCGE en l'an 2000, le 40 rue de la Coulouvrenière rejoindra les quelque 800 immeubles de la «Fondation des casseroles», créée par l'État pour effacer l'ardoise des spéculateurs en adressant une facture à la population pour plus de 2.4 Mia de CHF. Cette dette grève aujourd'hui encore les finances cantonales et justifie les politiques de réduction de prestations sociales, les coupes dans la culture et les attaques contre les travailleuses de la fonction publique et du secteur subventionné.

En 2007, la fondation des casseroles trouve un acquéreur du bâtiment et décide, avec la bénédiction de l'État, de résilier le bail d'un locataire très éphémère pour les locaux afin de gonfler au maximum le prix de vente de l'immeuble à un groupe d'investissement hollandais (cf. rapport du PL 9654-A).

La même année, le bâtiment est encore occupé par un collectif qui souhaite organiser des activités sociales ouvertes à tous.tes. Mais la récente revente de l'État justifie une nouvelle évacuation immédiate par une intervention policière massive.

Sans surprise, le bâtiment restera vide et tournera d'assureur en assureur pour finir dans les mains de Swiss Life, dont la politique d'acquisition avouée est le placement d'actifs immobilisés pour que son bilan comptable puisse satisfaire leurs actionnaires.

Tout porte à croire que 40 Coulouvrenière restera ainsi vide, en plein centre-ville, pendant les 30 prochaines années.

La ville peut être habitable

Les squats s'attaquent aux maisons vides, mais sont aussi une critique de ce que les propriétaires font des maisons quand ils les remplissent (hôtels de luxe, cages à lapins, bars de bobos, prisons, lotissements fermés, centres de réclusions pour étrangers...) Nous ne faisons pas que remplir le vide, mais, en cherchant à inventer par nous-mêmes nos formes d'habitat, nous maintenons vivante une proposition d'émancipation pour les habitants de la ville. Nous ne voulons pas que nos lieux de vie et leur gestion dépendent d'un propriétaire. Les espaces que nous investissons sont aménagés en fonction de nos projets d'habitation et d'activité, et la valeur que nous leur donnons n'a rien à voir avec celle du marché. La ville est aujourd'hui conçue comme un outil pour accumuler de l'argent, il s'agit d'en faire un grand supermarché aux moyens de communication performants, attirant entreprises, capitaux et touristes et permettant aux salariés de travailler de manière efficace. Nous voulons faire de la ville un espace pensé pour être habité et non un espace pensé pour être consommé, et nous consumer.

Interview exclusive : les locaux commerciaux nous révèlent leurs envies

L'Association des locaux commerciaux vides de Genève (ALCVG) a déclaré, lors de sa conférence de presse, qu'elle est heureuse de vous annoncer que tous ces membres ouvrent grand leurs portes aux occupants.

« Nous participons activement à les actions des occupants d'aujourd'hui et de demain après avoir pris en considération que :

- on en a marre d'avoir des maîtres qui nous gèrent sans nous habiter,
- on en marre de se vide intérieur qui nous habite,
- on veut de nouvelles expériences de vies, dénuées de profit et d'argent,
- on en a marre d'être pris pour des cages à lapin,
- on veut participer à la vie d'une ville qui doit être gérée par ses habitants et ses immeubles,
- on a besoin qu'on s'occupe de nous,
- on veut vivre la nuit,
- on veut voir des enfants,
- on aime se faire maquiller, décorer
- les vibrations de la musiques dans nos murs qui nous procure tant de plaisirs nous fait dangereusement défaut,
- on est écolos, on veut faire de la récup,
- on veut que l'odeur des bons plats raffinés concoctés dans un resto à prix libre s'impregne dans nos murs,
- on veut pas Boiron, ni ses acolytes,

Nos façades sont prêtes à se battre briques et fer à bétons contres les proprios et autres jiglus du monde entier.

Faisons nous occuper aujourd'hui, demain, après-demain ! »

Propos recueillis par
Rigoberto Lebureau

- Nous dénonçons -

L'État est responsable de la construction de ce bâtiment absurde par le biais d'un prêt de sa banque publique;

L'État est responsable d'avoir activement oeuvré pour que le bâtiment reste vide :

-en décidant en 2007 de le revendre à des investisseurs financiers plutôt que le reconvertir en logement, en résiliant au passage le bail du locataire,

-en expulsant à quatre reprises des occupant.e.s (1996, 2007, 2010 et 2018) qui avaient pour objectif de réaliser des activités utiles à la population.

-Une solution: expropriation et liberté d'occupation-

Face à un tel scandale, il est hors de question de rester les bras croisés et considérons que les occupant.e.s du 17 mars 2018, même si leur action n'était pas légale, ont tracé une voie intéressante qui propose de rendre ces espaces autogestionnaire. L'État devrait reconnaître la richesse de ces initiatives au lieu de les réprimer sans merci.

- Les Comité unitaire pour le droit à la ville adresse les revendications suivantes: -

- Le Conseil d'État doit s'engager activement auprès des propriétaires pour les inciter à rénover les bâtiments laissés vides en vue de créer du logement;

-Une taxe d'incitation négative doit être mise en place à l'encontre des propriétaires de locaux vides dont le produit doit être redistribué à des projets de logement d'utilité publique en mains de coopératives participatives et aux fondations publiques oeuvrant à créer du logement HBM.

- Le champ d'application des art. 26 et suivants LDTR doit être étendu pour inclure le droit d'expropriation des surfaces d'activité et de villas vides.

-Dès que les autorités constatent qu'un bâtiment est laissé indument vide, le Conseil d'État doit déposer sans retard un projet de loi au Grand Conseil déclarant d'utilité publique en vue de son expropriation en commençant par le 40 rue de la Coulouvrenière.

- Les autorités doivent réactiver une politique de tolérance des occupations des bâtiments laissés vides et favoriser la conclusions de contrat de confiance entre occupant.e.s et propriétaires.

Rodolphe Garabédian (architecte) :

Biographie par Armand Brulhart dans la plaquette commémorative de l'Association genevoise des architectes :

Rodolphe Garabedian [présiden AGA] 1990-1992 Né à Genève le 16 septembre 1927, Rodolphe Kérope Garabedian étudia au Collège Calvin puis à l'EPFL jusqu'en 1956. L'année suivante il remporta avec André Gaillard le concours pour l'urbanisation d'une zone d'expansion du Locle (Neuchâtel). Il enseigna le dessin technique au Technicum et ouvrit son bureau en 1959. Sa carrière d'architecte comprend la construction d'une trentaine de villas particulières, de l'église Evangélique du Réveil à la rue du Jura (1966), de 62 immeubles locatifs et quatre immeubles administratifs. Architecte SIA, inscrit au REG, Rodolphe Garabedian entra à l'AGA en 1981. Membre de la Chambre genevoise immobilière dont il présida la commission d'aménagement, il fut aussi président de la Fondation Cité-Jardin Nouvel-Aire et vice président de la Fondation des Logements Economiques.

Membre du Parti libéral (Pdt. Jeunesses libérales).

Pierre Félicité Ivanès : Fondateur de Gérofinance (régie, promotion immobilière). Président de la Chambre genevoise immobilière.

La CGAS aurait sans doute dû aussi adresser cette proposition à la commission parlementaire chargée de la surveillance de la Fondation qui, par ses votes, approuve inconditionnellement la politique exclusivement financière de celle-ci.

L'occupation de l'hôtel Carlton dans le quartier des Pâquis conforte la demande de la CGAS. Gagé à 25 millions de francs, estimé à 10 et vendu 15 millions selon les soi-disantes lois de ce qu'il est convenu, à tort, d'appeler le marché. Un marché qui n'est en fait qu'une série de prix qui tente d'être continuellement à la hausse dans le but d'établir ou de rétablir un enchérissement, si possible permanent et garanti, des terrains à bâtir et des biens immobiliers.

Avec une autre politique, cet objet pourrait être acquis par des associations qui produisent du logement social!

En fait la Fondation reprend à son compte des pratiques immobilières axées sur la hausse... qui se sont toujours assez mal terminées!

C'est la raison du soutien de la Communauté genevoise d'action syndicale au Collectif Carlton qui a lancé un référendum contre la loi autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les parcelles sur lesquelles cet hôtel est construit.

Signez le référendum contre la loi du 22 avril, d'ici le 8 juin 2004.

En collaboration avec Alfiero Nicolini

*Prise de position de la Communauté genevoise
d'action syndicale du 27 mai 2004*

361



Genève rue de St Jean mars 01

Sur la « Fondation des casseroles » Pour une autre politique

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève est une pièce importante – sinon décisive – du dispositif de sauvetage de cet établissement, mis en place de manière très consensuelle par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil genevois, muni de la clause d'urgence pour éviter référendum et faillite!

Dans les années du jeu de l'avion immobilier, la BCGe – dans le cadre de pratiques allant de l'incompétence aux malversations favorisant copains et coquins – était créancière de 5 milliards 70 millions de francs de gages immobiliers. Après l'explosion de la bulle spéculative, et selon les estimations d'une armada d'experts, la valeur de ces prêts n'était plus que d'environ 50% de ce montant. Il y avait donc un manque de 2 milliards 535 millions de francs.

A sa constitution, la Fondation possédait, sous forme de créances, un très grand parc immobilier d'environ 1'400 objets, dont 800 immeubles. Elle pouvait en conséquence peser d'un poids important sur le marché immobilier genevois. Certains, dans le sérail politico-immobilier, s'en étaient inquiétés. La Fondation les avait tranquilisés, promettant qu'il n'y aurait pas une vague d'objets mis sur le marché, mais que ces ventes s'échelonnent. Rassurante sur sa droite, la Fondation a ensuite mené dans une relative discrétion jusqu'à aujourd'hui, une politique de grand propriétaire immobilier, participant au redémarrage de l'enchérissement des prix du sol urbain; oubliant ou feignant d'oublier qu'elle aurait pu jouer un tout autre rôle.

Un rôle que la CGAS préconisait le 18 novembre 2003 dans un communiqué de presse à propos de la maison route de Florissant 158 et des bâtiments de l'ancienne usine Haro.

« Dans une situation de grave crise du logement actuellement vécue dans le canton de Genève, sans doute l'une des plus importantes, il nous paraît irréfléchi que le procureur général en fonction utilise la force publique pour expulser des habitants occupants des bâtiments vides abandonnés, et sans projets dans le court ou moyen terme. »

Ceci d'autant plus que, dans un tel contexte, il existe une disposition légale dans la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations d'immeubles (LDTR, art 1, al. d) permettant au Conseil d'Etat de réquisitionner les logements ainsi laissés en déshérence.

Un Conseil d'Etat peut à la faveur de ce cadre légal mener une politique de mise à la disposition à des associations d'usagers, des bâtiments de toutes affectations, non seulement ceux destinés à l'habitation mais aussi ceux destinés à l'industrie, au commerce, au tertiaire, etc. – abandonnés soit pour cause de pratiques immobilières spéculatives, soit pour fermetures définitives d'entreprises.

Dans cette perspective, il est vivement encouragé que le Conseil d'Etat infléchisse en ce sens la politique de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. En effet, celle-ci gère les conséquences du fiasco financier de la Banque cantonale de Genève et dispose encore de biens immobiliers qui ont toutes les caractéristiques requises pour concrétiser cette politique de redistribution, à condition que la Fondation soit disposée à mener une politique plus sociale et moins soumise à des impératifs financiers telle qu'elle la pratique actuellement. »

Chronologie - Une longue histoire du vide

- 1986: Début de la construction du bâtiment. Pierre Félicité-Ivanès, directeur Gerofinance SA et futur président de la Chambre genevoise immobilière puis de la Fédération romande immobilière, est l'un des cinq propriétaires de ce bunker sophistiqué de 6 étages et 7 niveaux sous-terrains. Les autres propriétaires sont André Magnenat, Harry Moullet, Émile Soudan et Maria Soudan Colombo. On salue à l'époque une construction innovante de style «pharaonique» conçue par l'architecte Rodolphe Garabédian et munie d'un ascenseur à voiture, et promis aux activités bancaires.

- 1993: La construction est achevée. Elle a coûté quelques 18 millions de francs, sans compter les 1.5 millions estimés pour effectuer les finitions. Ce qui deviendra la Banque cantonale de Genève, est l'un des principaux créanciers des promoteurs du projet, à une époque où elle investit massivement l'argent qui lui a été confié dans de très nombreux bâtiments du canton.

- Durant 6 ans, le bâtiment ne trouve pas d'acquéreur, uniquement occupé par l'air conditionné qui tourne sans trêve durant toute ces années. La faute revient notamment, aux dires de l'époque, à un parking mal conçu où toute manœuvre est extrêmement délicate.

- 1er décembre 1996 : Première occupation par le collectif Electro qui dénoncent le non-respect des promesses tenues au collectif Artamis de lui allouer des espaces. L'occupation rassemble de membres des collectifs Artamis et État d'urgence, dont les actions avaient conduit à l'ouverture de l'Usine. Une fête est organisée le dimanche soir mais l'évacuation est ordonnée dès le lundi après-midi et conduit à 10 interpellations. Elle fait suite au dépôt d'une plainte de Pierre Félicité-Ivanès, à laquelle Bernard Bertossa, procureur général et encore trop souvent présenté comme le tenant d'une ligne «douce» à l'égard des squats, s'empresse de donner suite.

- Mai 2005: La fondation de valorisation des actifs de la BCGE rachète aux enchères le bâtiment pour 11 millions. Cette bien-nommée Fondation des casseroles, qui tente d'éponger la dette gigantesque que la banque a contracté suite à des prêts hasardeux dans une espèce de crise des subprimes avant l'heure, est sous la tutelle d'une commission de contrôle du Grand Conseil. Elle expulse dans la foulée locataire des lieux éphémère dans l'espoir d'augmenter la plus-value à la revente.
(PL 9654-A)

22 septembre 2007: Deuxième occupation du bâtiment par Intersquat et les Panthères grises, rejoints le lendemain par une partie des 2000 personnes du concert sauvage de Kenny Arkana au Pâquis. Le lieu évacué le 24 septembre sans interpellation. 14 ans et quelques ventes spéculatives plus tard, la Coulou cultive toujours le vide.

26 novembre 2007: Le bâtiment est racheté 14 millions de francs par Speerastra Invest BV, un groupe néerlandais. La perte sèche pour la Fondation des casseroles est de 7 millions, qui espérait récupérer 19 millions sur la vente.

19 novembre 2010: Troisième occupation de la Coulou, largement repeinte durant une nuit de fête, initiée par un rassemblement à la place des Volontaires. La police laisse faire et procède à une interpellation durant l'évacuation du lendemain matin. On a vérifié, c'est encore vide!

28 avril 2011: Zenith Vie SA, une compagnie d'assurance-vie vaudoise, devient le nouveau propriétaire.

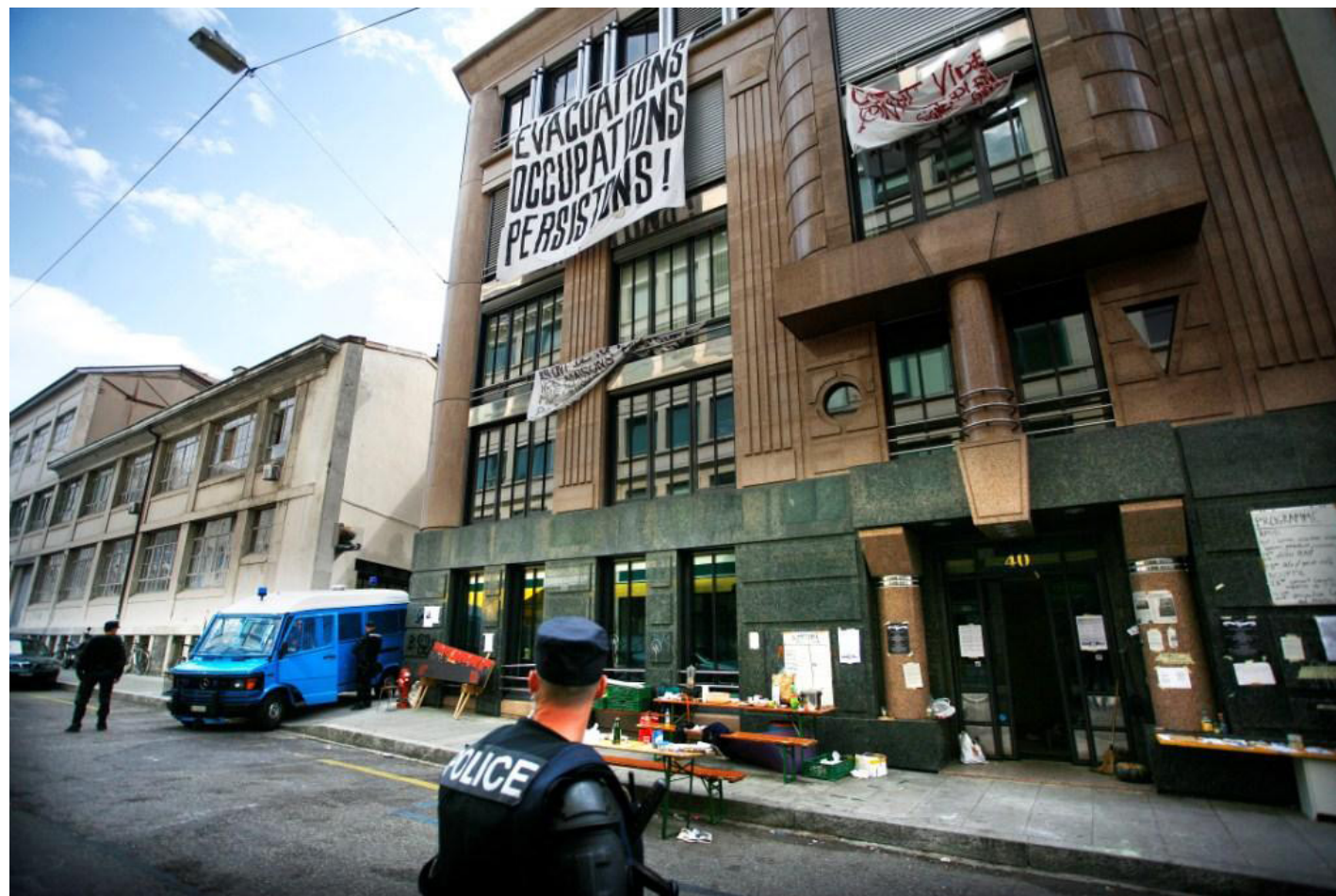
Décembre 2014: Zenith Vie SA est mise en faillite. Le porte-feuille d'assurance et la fortune sont confiés à la société Palladio Assurances, détenue via par une fondation par Swiss Life, Axa Winterthur, Zurich, Generali et La Mobilière. La gestion de cette société est confiée à Swiss Life.

3 décembre 2015 : Swiss life rachète le bâtiment pour 11.4 millions de francs. En décembre 2016, un haut cadre de l'entreprise déclare: «Nous sommes actuellement en train de planifier la rénovation de ce bâtiment. Il sera mis en location dans le courant de l'année 2017. La question du parking souterrain reste ouverte car il ne s'agit pas d'un «vrai» garage mais plutôt d'un grand ascenseur à voitures et son utilisation n'est pas si aisée.»

17 mars 2018 : Quatrième occupation du bâtiment, à l'issue de la manifestation pour le Droit à la Ville, éclairée de 2000 mille sourires et des cris de solidarité. S'ensuit une nuit d'occupation et de fête sur la Place des Volontaires. La police assiste les bras croisés à la reprise concrète de la rue, bloquée par des barricades en feu et une foule en folie. Surprise : c'est toujours vide!

« Ce bâtiment n'est pas très intéressant pour les banques alors qu'il est très beau »

Me Alain B. Levy, avocat et président du conseil de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE le 5.9.07



Immobilier: Swiss Life fait ses courses à la Coulouvrenière - Ne...

<https://www.tdg.ch/gen>

Aujourd'hui, Palladio occupe quelques surfaces.

L'autre immeuble se situe en face, aux 27 et 29 de la rue de la Coulouvrenière. Avec ses grandes fenêtres, il a été conçu pour de la petite industrie. Il abrite aujourd'hui des bureaux et des commerces au rez-de-chaussée. S'ajoutent à l'arrière, côté Rhône, deux parcelles utilisées comme parkings. L'ensemble a coûté 28,8 millions de francs. Ces acquisitions préfigurent-elles une future opération immobilière d'envergure dans le quartier? «Nous n'avons aucun projet de construction», répond le service de presse de Swiss Life à Zurich. Qui précise que ces deux investissements «ne sont pas liés et que le quartier n'a pas été un élément déterminant».

Pour deux observateurs du marché, qui souhaitent garder l'anonymat, les 28,8 millions pour la deuxième acquisition représentent un prix très élevé. D'autant que les possibilités constructives sont limitées. Swiss Life ne commente pas. Mais précise: «Tous nos investissements doivent satisfaire à des critères stricts en matière de rendement et de risques.»

Swiss Life est un des plus gros propriétaires fonciers du pays. L'immobilier représente 15% de ses actifs. «C'est l'acheteur le plus agressif du marché, relève un connaisseur. Il offre les prix les plus élevés et se contente parfois de rendements inférieurs à 4%.» Pourquoi un tel appétit? «Comme assureur, ses alternatives d'investissements sont limitées. Il doit investir chaque année entre 300 et 500 millions de francs dans la pierre. Mais il n'achète que des actifs bien localisés et avec de bons locataires.» Un confrère précise. «Swiss Life connaît bien le marché genevois et sait très bien ce qu'il fait.»

200 millions rue d'Italie

L'assurance a acheté en 2013 un ensemble de trois immeubles rue d'Italie, en face du Collège de Candolle, pour 200 millions de francs. Récemment, il a voulu acheter un immeuble de logements au Grand-Saconnex, mais la Commune a fait valoir son droit de préemption.

Créé: 11.01.2015, 15h54

Swiss Life fait ses courses à la Coulovrenière

Immobilier Deux immeubles ont été acquis dans cette rue par l'assurance zurichoise. L'un d'eux, construit il y a vingt ans, a longtemps été vide.



La rue de la Coulovrenière.

Image: Laurent Guiraud

La rue de la Coulovrenière ne paie pas vraiment de mine. Elle intéresse toutefois Swiss Life. L'assureur zurichois a acheté l'année dernière non moins de deux immeubles et deux parcelles libres, dans ce secteur proche du quartier des banques, à deux pas du Rhône.

L'un de ces objets est bien connu pour avoir été emblématique des folies spéculatives des années 80. Il s'agit du 40, rue de la Coulovrenière. Ce bâtiment de granit rose au style ostentatoire a toujours juré dans un paysage plutôt artisanal. Il n'a jamais intéressé aucune des banques pour qui il était conçu, malgré ses six étages en sous-sol et son ascenseur à voitures avec système de rotation qui permettait de retrouver son véhicule dans le bon sens, une fierté à l'époque.

L'immeuble, construit dès 1989 et livré en 1993, avait coûté près de 18 millions de francs et était resté vide six ans avant de trouver un locataire éphémère. Il avait fini dans la Fondation des casseroles de la Banque cantonale. Celle-ci l'a revendu 14 millions en 2007 à un groupe néerlandais, qui l'a revendu. Par deux fois, il a été squatté, de manière aussi très éphémère.

Mise en faillite

Swiss Life l'a donc acquis il y a un mois pour 11,4 millions. Pourquoi? En fait, l'immeuble a fini dans les mains de l'assureur vaudois Zénith Vie avant qu'il ne tombe en faillite en 2014. Swiss Life en a repris les contrats d'assurance par l'intermédiaire de l'assureur Palladio. Dans le mouvement, il a repris l'immeuble.

12.01.2015

Swiss Life, Assurance tout vide

En Suisse, les assurances ne font pas vider votre portefeuille, avec 554 francs de prime mensuelle moyenne en pour les Genevois.e.s pour leur caisse maladie, elles font aussi mal à la ville. L'introduction de la LAMal en 1994 a étendu la logique du profit et de la concurrence privée à un enjeu aussi primordial que la santé. Les compagnies d'assurances, sociétés anonymes dont le but principal est de distribuer des dividendes à leurs actionnaires, se retrouvent assises sur des tas d'or qu'il faut bien investir. Et rien n'est plus stable, et bientôt plus rentable, que le foncier. Cette constatation se vérifie tout particulièrement à Genève, où la crise structurelle du logement est soigneusement entretenue par des autorités aux ordres des milieux de l'immobilier. Pas étonnant donc que le 40 rue de la Coulovrenière soit pour la deuxième fois dans les mains d'un assureur.

Nous pouvons lire dans la presse que «Swiss Life est l'un des plus gros propriétaires fonciers du pays. «L'immobilier représente 15% de ses actifs. «C'est l'acheteur le plus agressif du marché, relève un connaisseur. Il offre les prix les plus élevés et se contente parfois de rendements inférieurs à 4%.» Pourquoi un tel appétit? «Comme assureur, ses alternatives d'investissements sont limitées. Il doit investir chaque année entre 300 et 500 millions de francs dans la pierre. Mais il n'achète que des actifs bien localisés et avec de bons locataires.» Un confrère précise. «Swiss Life connaît bien le marché genevois et sait très bien ce qu'il fait.»» (<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/swiss-life-courses-coulouvreniere/story/25145001>)

Le rachat du bâtiment du 40 rue de la Coulovrenière s'inscrit ainsi dans cette logique d'investissements sûrs. Personne n'a jamais réussi à le louer depuis sa construction, et son entretien fera même perdre de l'argent à son propriétaire. Mais lorsque le tas d'or déborde, on devient moins regardant sur les qualités du bien immobilier. Premier propriétaire privé du canton de Genève devant d'autres compagnies d'assurances avec 56 parcelles et 65886 m2 (<http://propriete.tdg.ch/chapitre2.html>), Swiss Life a récemment acquis l'ancien siège d'UBS à la rue du Rhône pour 535 millions et un autre immeuble à la rue du Molard pour 170 millions de francs. En première ligne pour la construction de logement du projet Praille-Accacias-Vernet, la société a raflé quelque 30% des constructions de logement, alors qu'elle en possède déjà plus de 2800. 11.4 millions, dans cet océan de fric, c'est comme une sardine dans la Méditerranée.

En réalisant une juteuse plus-value de quelques millions en rachetant le bâtiment à son ancien propriétaire, une autre caisse d'assurance en faillite, dont elle est par ailleurs administratrice des biens, Swiss Life devient le 5e heureux propriétaire de 13 étages de vide. Mais Swiss life «sait très bien ce qu'il fait». Nul doute que ce placement n'a rien de suicidaire, mais s'inscrit parfaitement dans la logique d'investissement sans borne de la compagnie. Et tant pis si ça reste vide, puisque les paroles ne résistent pas à l'épreuve des faits. En décembre 2016, un haut cadre de l'entreprise répondait à la presse: «Nous sommes actuellement en train de planifier la rénovation de ce bâtiment. Il sera mis en location dans le courant de l'année 2017. La question du parking souterrain reste ouverte, car il ne s'agit pas d'un «vrai» garage, mais plutôt d'un grand ascenseur à voitures et son utilisation n'est pas si aisée.»

Imaginez un monde où vous payez chaque mois une part importante de votre revenu, pour engraisser les actionnaires d'une caisse maladie qui ne vous remboursera rien en dessous de vos 2500 francs de franchise. Un monde où ces mêmes caisses utilisent votre argent pour investir dans l'immobilier puis vous extorquer encore un tiers de salaire pour votre loyer. Un monde où les profits dégagés par ce double racket légal et organisé sont tellement importants qu'il devient urgent d'investir dans des bâtiments vides à des fins spéculatives.

Ne l'imaginez plus, vous êtes dedans!

Face à l'inaction du Conseil d'Etat nous agissons!

NOUS DÉFENDONS UNE VILLE où chacunE puisse habiter dans des conditions dignes, sans se ruiner pour un loyer. Les jeunes doivent pouvoir quitter facilement le domicile de leurs parents afin d'accéder à l'autonomie. Les retraitéEs ne doivent pas être contraintEs de quitter leur logement à cause de la faiblesse de leurs rentes. Les personnes en exil doivent être véritablement accueillies et non parquées dans des foyers insalubres ou des bunkers. Les familles doivent avoir accès à des espaces leur permettant une vie digne.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, nous voulons que Genève se construise pour et avec sa population en opposition avec la politique actuelle qui sert prioritairement les intérêts des banques, assurances, régies, spéculateurs et autres grandes enseignes. Il est en effet inacceptable que des personnes ou des entreprises possèdent aujourd'hui des propriétés immenses et désertes alors que la majorité de la population de cette ville peine à se loger et se voit repousser toujours plus loin du centre.

NOUS VOULONS UNE VILLE POPULAIRE et non-marchande qui refuse l'asservissement à la logique du profit. Nous défendons des espaces de culture, de travail, de fête, d'organisation politique et citoyenne, accessibles à touTEs et qui n'ont pas pour objectif d'être rentables mais de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitantEs.

NOUS VOULONS QUE LA RUE ne soit pas qu'un lieu de transition de notre maison à notre travail, mais bien un espace public, susceptible d'être utilisé à d'autres fins que celles du commerce ou du contrôle de l'ordre public. Nous refusons que la gestion de ces espaces se fasse dans une optique de marketing urbain, de privatisation et d'hégémonie du commerce, excluant les personnes qui ne correspondent pas à ces normes. L'espace public doit être ouvert à touTEs, alors qu'aujourd'hui, il est pour certainEs synonyme de harcèlements, d'exclusion, de répression policière. Il doit se construire avec ces habitantEs sans que celles-ci aient systématiquement à demander l'autorisation de l'occuper, l'aménager, l'utiliser. Nous voulons que la possibilité soit laissée à celles et ceux qui le désirent d'expérimenter d'autres formes de vie dans cette ville. Que les habitantEs d'un immeuble ou d'un quartier puissent s'organiser et décider ensemble de son avenir, sans pour autant devoir en être propriétaires. Qu'il soit possible pour les habitantEs d'un immeuble ou d'un quartier qui le souhaitent, de construire des habitations qui leur permettent de vivre collectivement.

Revendications

Pour défendre ce projet, le comité unitaire pour le droit à la ville adresse au Conseil d'Etat la liste de revendications suivantes:

PRIORITÉ DU DROIT AU LOGEMENT ET À LA VILLE SUR LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

LOGEMENTS VIDES

- Expropriation des bâtiments laissés indument vides par leur propriétaire comme prévu par la loi.
- Liberté d'occupation des bâtiments vides par la population si le Conseil d'Etat n'applique pas l'expropriation.

LOYERS

- Contrôle automatique par l'Etat de tous les loyers initiaux.
- Interdiction des augmentations de loyer sans autorisation de l'Etat.
- Interdiction des rendements supérieurs à 2%.

BAIL

- Interdiction des baux d'une durée inférieure à 3 ans.
- Arrêt des expulsions des locataires pour retard de paiement sans solution digne de logement.

LOGEMENT POUR PERSONNES EN FORMATION

- Protection du droit du bail pour les habitantEs des logements étudiants.
- Augmentation et pérennisation des subventions pour le logement étudiant (Cité Universitaire).
- Augmentation du nombre logements à destination des personnes en formation.

VERS UNE VILLE LIBRE ET NON-MARCHANDE

- Mise à disposition par l'Etat d'espaces permettant la création de lieux culturels autogérés ne répondant pas nécessairement à des objectifs de rentabilité. Ces espaces ne doivent pas être limités par des baux précaires.
- Mise à disposition de lieux non-marchand sur l'ensemble du territoire.
- Lors de chaque projet de réaménagement, instauration d'une direction citoyenne avec pouvoir décisionnel des utilisatrices et habitantEs.
- Arrêt de la politique de ghettoisation des populations les moins aisées ou leur relégation en périphérie de la ville, ainsi que de la gentrification des quartiers populaires.
- Gel des autorisations de construire pour des surfaces commerciales, aux étages et hors zones industrielles.
- Renovation du parc immobilier avec l'objectif d'améliorer le confort et le bilan énergétique des habitations. En aucun cas elle ne doit être prétexte à l'augmentation des loyers ou à la création d'appartements de haut standing.

MALAGNOU

- Ouverture de négociations avec le Conseil d'Etat au sujet du renouvellement du bail de l'Association Xénopé.
- Renouvellement du bail de l'Association Xénopé au minimum jusqu'à 2020, comme promis par l'OBA à toutes les entités de la parcelle en 2016.

- Remplacement du projet de réaménagement de Malagnou en foyer de l'Hospice Général par d'autres projets de rénovations de maisons propriétés de l'Etat de Genève et leur mise à disposition des personnes en exil.

PERSONNES EN EXIL

- Publication des projets de construction de places d'accueil pérennes pour les personnes en exil.
- Abandon du projet de centre fédéral d'expulsion.
- Gel des fermetures et destructions de foyers d'hébergement.

RÉPRESSION

- Abandon immédiat des poursuites et du harcèlement policier contre les habitantEs de Malagnou.
- Arrêt des pratiques répressives à l'égard des mouvements sociaux et suppression de la loi sur les manifestations.
- Arrêt immédiat des pratiques policières racistes et stigmatisantes, notamment le contrôle au faciès.
- Publication systématique des coûts entraînés par les dispositifs policiers déployés lors des événements et manifestations qu'ils soient autorisés ou non.
- Abolition des politiques d'enfermement des personnes sans statut de séjour.

Squatters éjectés d'une banque genevoise

L'occupation visait à créer un espace dédié à la culture techno.

Réunis sous le nom d'Electro, des squatters ont investi dimanche à 15 heures une banque vide du quartier de la Coulouvrenière, située à deux pas de l'Usine. But de cette occupation provocatrice (baptisée Bancomat): la création d'un espace dédié à la culture techno. Les squatters du projet Electro sont des vieux routiers de l'alternatif culturel. Ils proviennent notamment de l'association Etat d'Urgences (qui gère l'Usine) ou du collectif Artamis, créé récemment à la Jonction.

Les occupants ont inauguré leur action en organisant dimanche dans la nuit une première «dance party». La police les a évacués hier vers 15 heures, après que Pierre Félicité, directeur de la régie Gérofinance et président de la Chambre genevoise immobilière, eut porté plainte pour violation de domicile. Une dizaine de personnes ont été interpellées.

Pierre Félicité est l'un des cinq propriétaires de l'immeuble. Dessiné par l'architecte Rodolphe Garabédian, dans un style pharaonique, le 40 de la rue de la Coulouvrenière a été achevé en 1990, mais n'a jamais accueilli de locataire. L'édifice, qui fait penser à un bunker de luxe, avec ses sept niveaux souterrains et ses parkings mobiles gérés par ordinateur, aurait coûté la somme de 19 millions de francs, mais 1,5 million de francs seraient encore nécessaires à sa finition.

Les squatters d'Electro accusent les pouvoirs publics de ne pas tenir les promesses faites suite à l'obtention d'espaces par le collectif Artamis: «Philippe Joye (le conseiller d'Etat chargé des Travaux publics) et Jacqueline Burnand (mairie de Genève) ont chacun parlé de locaux qui pourraient être mis à disposition de créateurs, mais rien n'est venu, 400 personnes attendent encore», assure l'un d'eux. **STÉPHANE HERZOG**

GENÈVE

Au 40 rue de la Coulou, l'occupation n'aura duré que le temps d'une nuit

Vingt-quatre heures après avoir investi illégalement un immeuble commercial, les membres de l'Association Eclentro se sont fait évacuer par la police. Explications.

L'occupation illégale de l'immeuble commercial du 40 rue de la Coulouvière a été de courte durée. La police a procédé hier après-midi à l'évacuation d'une dizaine de personnes encore présentes dans les locaux qu'elles avaient investis à peine 24 heures auparavant (voir nos éditions d'hier). Ces personnes étaient en cours d'audition au poste de police de Carli-Vogt au moment où nous écrivions ces lignes.

"Tout s'est passé dans le calme, nous n'avons pas dû recourir à la force", précise un porte-parole de la police. Information confirmée par un des occupants qui a réussi à échapper aux mailles du filet policier. "Un mouvement de repli dans les sous-sols était prévu afin de s'y barricader et de résister passivement, précise le rescapé. Cela n'a malheureusement pas pu se faire assez rapidement."

Espace culturel

Rappelons qu'une quarantaine de jeunes artistes et artisans, rassemblés en un collectif baptisé Eclentro, s'étaient installés dimanche dans les locaux vides afin d'en faire un espace culturel nocturne dédié à la musique techno.

Les forces de l'ordre ont agi

suite à une plainte pour violation de propriété déposée par le propriétaire de l'immeuble, Pierre Félicité, directeur général de Gérofinance SA. Celui-ci est entré en discussion avec les occupants pour les persuader de quitter les lieux, mais les deux parties ont campé sur leurs positions. Le procureur général Bernard Bertossa a donné immédiatement suite à la plainte. "Dans les cas d'immeubles locatifs vides, nous tolérons la présence de squatters seulement s'il n'existe aucun projet de rénovation, mais nous n'avons jamais accepté que des locaux commerciaux soient occupés illégalement", dit-il.

Vide depuis six ans

L'immeuble en question est resté vide jusqu'à maintenant mais, selon Pierre Félicité, les activités reprennent et plusieurs demandes lui sont déjà parvenues. Le bâtiment est un produit des années de haute conjoncture qui s'est fait piéger par la récession. "Au moment de terminer les travaux, en 1990, il n'y avait plus d'acheteurs potentiels, se plaint le propriétaire. J'ai même pensé y installer mes propres bureaux."

La construction de l'immeuble, qui a coûté la bagatelle de 17 millions de francs, a débuté



Les squatters n'auront pas arpenté cet immeuble luxueux très longtemps.

DANIEL WINTERGEG

en 1986. Quatre ans de chantier, ponctués par de nombreux problèmes techniques, ont été nécessaires pour achever l'édifice: 2000 mètres carrés de bureaux, les façades plaquées de marbre et un parking de 6 étages. Les sols et les murs sont encore nus aujourd'hui et il faut

compter des travaux supplémentaires de finition pour environ 1,5 à 2 millions de francs.

Les membres d'Eclentro poursuivaient cependant d'autres objectifs que la seule occupation d'un lieu pour y exercer leurs activités. "Nous voulons rouvrir le débat sur les locaux vides à Ge-

néve, qu'ils soient publics ou privés, explique un des membres du collectif. Notre action est d'ailleurs un pied de nez aux promoteurs immobiliers spéculateurs et nous en prévoyons d'autres."

Anton Vos

Un projet fiscal tente de favoriser l'autonomie des handicapés

Etre une personne infirme et vivre chez soi coûte cher, estime le Parti socialiste genevois.

Afin de favoriser l'indépendance de la personne handicapée, le Parti socialiste genevois (PSG) déposera ces prochains jours un projet de loi. Cette loi donnerait la possibi-

lité aux personnes infirmes qui vivent chez elles de déduire de leurs revenus tous les frais directement liés à leur handicap et qui ne sont pas remboursés par les assurances sociales.

Le PSG ne veut plus que la décision de rester ou non à la maison soit dictée par des impératifs financiers. Car, selon le parti, le maintien à domicile occasionne des frais supplémentaires pour la personne handicapée ou sa famille et peut peser lourdement dans la balance.

Coûts très élevés

A titre d'exemple, les frais liés aux déplacements particuliers, de même que les coûts pour les aménagements d'un lieu de vie adapté au handicap, ou encore les dépenses occasionnées par les différents soins d'hygiène sont totalement à la charge de la personne infirme.

Mesures pour les enfants

Par ailleurs, ce projet tente de favoriser le développement et la vie sociale de l'enfant handicapé. Les coûts des crèches ou des écoles spécialisées seraient déductibles pour les parents qui souhaitent garder leur enfant au sein de la famille.

Le Parti socialiste ne peut pas encore se prononcer quant aux dépenses qu'engendreraient ces mesures. Mais il souligne que le coût social et financier d'une personne vivant à domicile est très inférieur à celui occasionné par son placement en institution.

Les auteurs du projet de loi font valoir qu'une déduction fiscale serait un soulagement pour toutes les personnes qui, en plus d'un quotidien souvent difficile, doivent faire face à des charges financières discriminatoires.

La paix sociale est de retour à l'Etat

Le Grand Conseil doit encore ratifier l'accord salarial. Syndicats satisfaits.

Conseil d'Etat et représentants des organisations syndicales de la fonction publique ont signé, hier, un accord salarial. Il met ainsi un terme à une crise qui dure depuis plus de deux mois. Entre gel des salaires et reprise des mécanismes salariaux, le gouvernement et les syndicats sont arrivés à un compromis. Il porte sur les salaires des deux prochaines années. Pour 1997, il comprend une annuité virtuelle et une progression virtuelle de la prime de fidélité. Les salaires ne seront pas indexés, mais les employés de l'Etat recevront une prime mensuelle de 35 francs. En 1998, les fonctionnaires toucheront deux annuités (celle de 1997 et celle de 1998) et deux augmentations de la prime de fidélité. La question de l'indexation sera discutée en automne 1997. Total de l'opération: 76 millions de francs pour les deux ans. Cette somme sera prise sur les reports de crédits des dépenses générales de 1996 et sur le budget 1998.

Le Conseil d'Etat défendra cet accord vendredi devant le Grand Conseil. Olivier Vodoz, chef du Département des finances, avoue que "des choses s'annoncent toutefois difficiles et délicates". Certains députés de la majorité pourraient estimer que le gouvernement est allé trop loin.

Un deuxième pas

Reste la question de la révision du statut de la fonction publique. Les organisations du personnel avaient accusé le gouvernement d'avoir déposé un projet de loi avant la fin des discussions. L'accord salarial ne porte pas sur le statut des fonctionnaires. Mais dans sa séance d'hier, le Conseil d'Etat a ratifié les amendements proposés par la commission paritaire Etat-syndicats. Il transmettra, après que les assemblées syndicales se sont prononcées à leur sujet, les amendements à la Commission des finances du Grand Conseil, chargée d'étudier le projet.

Les amendements touchent avant tout la forme du projet de loi. "Sur le fond, il n'a pas évolué", déclare Philippe Herminjard, vice-président d'UPS, mais nous sommes satisfaits. Souhail Mounhanna estime quant à lui que "des formules de compromis trouvées ne posent pas de problèmes aux fonctionnaires".

Une pétition internationale est lancée pour protéger le Mont-Blanc

Des membres du Comité international des associations pour la protection du Mont-Blanc (CIAPM) ont présenté lundi à Genève la "pétition internationale pour la protection du Mont-Blanc". Le parlement de la Ville de Genève sera invité à signer ce texte. Tourisme de masse et circulation excessive portent atteinte au massif, estiment les auteurs de la pétition.

L'Europe est le seul continent qui n'a pas protégé son plus haut sommet en lui conférant un statut spécial, a relevé Dominique Rambaud, représentant du CIAPM. Si le discours officiel des pays riverains du Mont-Blanc est encourageant, leurs actes sont rares. Avec la pétition, le mouvement veut que les discours se traduisent en actes.

Les Verts genevois vont demander à la municipalité de signer la pétition. "Voilà dix ans que l'on parle de protéger le Mont-Blanc, mais rien ne se fait. Si Genève, la plus grande ville de la région, adhère à ce texte, elle pourra peser de tout son poids dans le débat sur un développement durable des régions alpines entourant le Mont-Blanc", estime Robert Cramer, membre des Verts.

La pétition, lancée en août par l'Association Mountain Wilderness à l'occasion de la marche pour la protection du Mont-Blanc, lance un appel aux ministres de l'Environnement de Suisse, de France et d'Italie, afin qu'ils fassent du plus haut sommet du continent un patrimoine naturel mondial. Le tourisme industriel doit faire place à un tourisme respectueux de la nature et des cultures de la région.

La pétition a notamment été signée par les écrivains Nathalie Sarraute et Maurice Chappaz, par Bruno Manser, Yehudi Menuhin, le physicien Gian-Reto Flattner, par Paul Sacher, directeur d'Hollman la Roche et par le chanteur Renaud. Le CIAPM est soutenu par les clubs alpins suisses, français et italiens, le WWF et la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAP-NA), notamment. (ATS)

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE

Enquête publique N° 1097

Projet de concept de l'aménagement cantonal

Conformément à l'article 5 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, le projet de concept de l'aménagement cantonal, élaboré avec la participation de la commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire, est mis à l'enquête publique

du 29 novembre 1996 au 31 janvier 1997 inclusivement

Ce projet est également soumis aux communes pour obtenir l'avis de leur Conseil municipal; il sera adressé, ensuite, par le Conseil d'Etat, au Grand Conseil qui se prononcera sous forme de résolution.

Se fondant sur ce concept et sur les études de base, le département établira le projet de plan directeur cantonal qui fera également l'objet d'une large information du public.

Le projet de concept de l'aménagement cantonal revêt une grande importance pour notre canton en fixant jusqu'à l'horizon 2015 les principes politiques les plus importants à mettre en oeuvre.

Par conséquent, chacun est invité à prendre connaissance du document et faire ses observations éventuelles.

Le document peut être consulté:

au Département des travaux publics et de l'énergie, service de l'information du territoire, 5, rue David-Dufour, 5^e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h);

ainsi que dans les mairies des communes.

Il peut être obtenu sur demande téléphonique au 327 48 06 et est également disponible sur le réseau Internet à l'adresse suivante: HTTP://WWW.DTPE-GE.CH.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au Département des travaux publics et de l'énergie, service du plan directeur, case postale, 1211 Genève 8.

Le conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics et de l'énergie: Philippe Jove

VENTE AUX ENCHERES DE NOËL

10 décembre à 15h

L'exposition, du 7 au 9 décembre, présentera des bijoux, des pièces d'argenterie, de verre et de porcelaine, ainsi que du mobilier.

Renseignements et catalogues: PHILIPPSOHN NEALE, 9, r. Ami-Jevrier, 1201 Genève, Tél. 022 738 07 07 Fax 022 731 66 44

Photo: photographes M. N. Isoquiers

PHILIPS

VENTE AUX ENCHERES DE NOËL

10 décembre à 15h

L'exposition, du 7 au 9 décembre, présentera des bijoux, des pièces d'argenterie, de verre et de porcelaine, ainsi que du mobilier.

Renseignements et catalogues: PHILIPPSOHN NEALE, 9, r. Ami-Jevrier, 1201 Genève, Tél. 022 738 07 07 Fax 022 731 66 44

Photo: photographes M. N. Isoquiers

- Les Verts genevois
- Jeunes Vert-e-s genevois
- PS – Partis Socialiste Genevois
- solidarités
- CGAS – Comunitat Genevoise d'Action Syndicale
- SIT syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
- UNIA – Le syndicat
- Miami books
- Bongo Joe
- Clinamen
- Queerfish
- Galiffe
- Ou êtes-vous toutes
- La Cigue
- Collectif Autonome D
- L'ivresse
- Zabriskie Point
- Les jardins de Cocagne
- Semences de Pays
- Sans-Retour
- Perce-Frontière
- Librairie Fahrenheit 451
- CUAE
- L'Usine
- LibrAdio, radio d'inspiration libertaire
- Librairie ORAIBI + BECKBOOKS
- Nadir, espace autogéré
- Association Xenope
- MKOTB – Malagnou Kids On the Block
- Ouches rpz
- La Culture Lutte
- LAMECC – Laboratoire Autonome Mondiale d'Etudes culturelles et critiques
- Collectif Faites des Vagues

Nous détournons la manifestation

en direction d'un immeuble commercial que nous avons investi aujourd'hui. Le passage de la manifestation devant cette maison sera l'occasion de concrétiser le soutien à ce mouvement qui a débuté il ya trois mois.

Venez nous rejoindre maintenant et ces prochains jours jusqu'à ce que cet immeuble soit totalement libéré de ce vide commercial.

Intersquat

